

## **90 - Motion présentée par les groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts, Communiste - Front de Gauche et Société Civile**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** «Le 23 mai 2013, le Parlement Européen adoptait à 78 % le principe de négociations visant à aboutir à un nouveau Traité de libre-échange destiné à couvrir, à terme, plus de 14 millions de kilomètres carrés au sein desquels les droits de douane seraient supprimés, ainsi que toute réglementation ou action qui viendrait empêcher une concurrence totale.

Moins d'un an plus tard, à la vue de la tournure prise par les négociations, nous décidions d'alerter l'opinion publique en adoptant le 14 février 2014 une Motion détaillant nos inquiétudes : opacité totale des négociations en raison de l'impossibilité de consulter les documents échangés par les différentes parties ; absence de débat national sur un texte qui a pourtant en son sein des dispositions pouvant bouleverser notre quotidien et le fonctionnement de nos collectivités ; vives inquiétudes quant aux conséquences concrètes d'un Traité tout à fait en capacité de remettre en cause notre liberté de choix, de perturber les services publics auxquels nous sommes attachés (par exemple la distribution d'eau), ou nos stratégies d'approvisionnement de qualité (par exemple avec une part importante de «bio» dans les produits utilisés par les restaurants scolaires).

Depuis, nous avons pu constater des avancées significatives, sans doute permises par la mobilisation des Villes, des territoires et des citoyens. En effet :

- Une consultation populaire européenne a été organisée sur le principe de l'arbitrage du 27 mars au 13 juillet 2014, ses résultats ont été publiés le 13/01/2015 par la Commissaire Européenne au Commerce Cecilia Malmström et vont dans le sens d'une autre solution retravaillée et en tout état de cause bien plus encadrée et contrôlée ;
- L'Assemblée Nationale a précisé sa position le 22 mai 2014, rappelant qu'elle avait indiqué le 15 juin 2013 un ensemble de «lignes rouges» et appelant -notamment- à un vote sur l'ensemble des points faisant question ;
- Le 9 octobre 2014, les informations détaillées liées au mandat de négociation ont été rendues publiques, ce qui fait suite aux nombreux appels allant en ce sens, et au relais permis par la Médiatrice Européenne Emily O'Reilly ;
- En mars 2015, les informations détaillées liées à la négociation sont rendues publiques suite à la pression populaire et aux demandes répétées de la Médiatrice Européenne : on peut donc penser que le débat va avoir lieu sur le fond, point par point.
- Mais le 9 juin 2015, n'étant pas sûr de pouvoir faire voter le projet de texte amendé sur les tribunaux arbitraux, le président du Parlement Européen décide d'ajourner le vote sur ce texte, décision confirmée par le Parlement Européen le lendemain.

*Il est donc plus que jamais nécessaire d'imposer un débat public.*

*Les ententes économiques et douanières ne doivent en aucun cas sacrifier les principes auxquels nous sommes attachés : normes et protections sociales et environnementales dans l'intérêt de tous, maintien des services publics et de leurs missions à l'abri des remises en causes infondées. Les «lignes rouges» tracées par nos représentants à l'Assemblée Nationale ne doivent pas être franchies. L'Europe doit peser de tout son poids pour réguler la mondialisation et faire valoir l'intérêt des populations. Ceci doit être fait en toute transparence pour les négociations et dans l'esprit d'un juste échange. Les marchés économiques et commerciaux ne peuvent être acceptés par les peuples et les citoyens qu'à ces conditions.*

*Considérant que ce Traité va au-delà des simples questions commerciales tant sur son contenu que sur ses conséquences, il doit impérativement être débattu et voté au sein du Parlement Français. Par ailleurs tout au long de la procédure de négociations les parlements nationaux et européens doivent être tenus informés de l'évolution du texte.*

***Dans l'attente des évolutions indispensables pour rendre l'accord actuellement en projet acceptable, les élus de la Ville de Besançon se déclarent favorables à l'inscription de notre collectivité au sein de la liste symbolique des collectivités dites «zone hors TAFTA».***

*Ils entendent ainsi manifester leur attachement au principe d'Ethique, aux droits humains fondamentaux, à l'accès à l'éducation et à la culture, à la sécurité environnementale et alimentaire, à la protection de la vie privée qui leur semblent toujours menacés. La protection des citoyens, des consommateurs, des usagers, des travailleurs et professionnels de l'Union Européenne impose de garantir la qualité des produits qui leur sont proposés, conformément aux dispositions du droit européen relatives aux organismes génétiquement modifiés, à l'utilisation des hormones de croissance, au clonage ou à la non contamination chimique des aliments.*

*Ils entendent ainsi rappeler leurs préoccupations en adressant ce texte aux Parlementaires, au Président de la République François HOLLANDE, au Président du Parlement Européen Martin SCHULZ et au Président de la Commission Européenne Jean-Claude JUNCKER».*

**«M. LE MAIRE :** C'est une motion présentée par les groupes Socialiste et Société Civile Républicaine, Europe Ecologie Les Verts, PC, Front de Gauche et Société Civile. Vous ne l'avez pas eue ?

**M. Jacques GROSPERRIN :** Non, on a reçu un mail et dedans avec affiché joint et dedans il n'y a rien, on presse dessus et il n'y a rien.

**M. LE MAIRE :** Et pourquoi vous n'avez pas demandé qu'on vous le renvoie ?

**M. Jacques GROSPERRIN :** Parce que pour nous ça ne devait peut-être pas être très important !

**M. LE MAIRE :** Si, si ! Abdel lis-là !

**M. Jacques GROSPERRIN :** Il y a dû y avoir une petite erreur dans les services, ce n'est pas bien grave. Si vous êtes capable de la...

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de volonté de ne pas vous l'envoyer en tout cas parce que l'on espère bien que vous allez la voter en plus... Monsieur MOUGIN l'a eue !

**M. Jacques GROSPERRIN :** Eh bien il a de la chance !

**M. LE MAIRE :** Mais peut-être qu'il ouvre sa boîte aux lettres. Je pense que vous l'avez eue, pas par mail, par courrier. S'il vous plaît Monsieur le Président du groupe majoritaire, veuillez lire cette motion je vous prie.

Mais vous ne l'avez pas sur votre tablette en dématérialisé ? Attendez parce que je vais regarder quand même parce que dans la liste vous y êtes dedans. Vous ne l'avez pas ? Sortez-moi la liste, venez on va faire un essai en grandeur nature. Sortez-moi la liste de ceux qui l'ont reçue.

**M. Abdel GHEZALI :** Qu'est-ce que je fais, je la lis ?

**M. LE MAIRE :** Attends parce que s'ils l'ont eue, on ne la relit pas.

**Mme PORASZKA :** Si si elle a été envoyée (preuve en montrant la tablette).

**M. LE MAIRE :** Donc mes chers collègues, je suis au regret de vous dire que vous l'avez eue, vous êtes en dématérialisé, vous l'avez eue sur vos tablettes mais vous n'avez pas ouvert votre tablette, c'était mardi. Alors vous voulez qu'on la lise ou pas ? Oui mais vous allez voter pour ou contre ? Alors lisez-là ! En tout cas, cela dit vous l'avez eue !

Lecture de la motion.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GROSPERRIN vous voulez clore ce débat ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : Non on ne va pas débattre.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, il n'y a pas de débat en plus !

**M. Jacques GROSPERRIN** : Comme il n'y a pas de débat et comme c'est très très long, on va simplement dire la position du groupe, on ne participera pas au vote.

**M. LE MAIRE** : C'est pour cela au fond que ça vous arrangeait bien de dire que vous ne l'aviez pas reçue... attendez, on ne va pas passer la nuit là-dessus. De toute façon vous l'avez reçue par courrier dématérialisé, je comprends que cela vous ennuie de le voter, là on l'a lue, donc vous ne prenez pas part au vote... attendez, ce n'est pas terminé, M. MOUGIN a la parole, par respect on attend quand même la fin des débats et que j'aie levé la séance.

**M. Philippe MOUGIN** : J'en ai pour quelques secondes, ne craignez rien. Sur le fond, tout à fait d'accord avec vous à 100 % donc on vote pour, avec vous, contre ce traité TAFTA. Non seulement nous ne sommes pas d'accord pour le projet TAFTA mais nous ne voulons pas d'accord même acceptable dans les évolutions. En fin d'année 2013, un accord a été passé avec le Canada, sans bruit, et nos producteurs de porc se sont retrouvés le bec dans l'eau...

**M. LE MAIRE** : Mais on a dit qu'il n'y avait pas de débat Monsieur MOUGIN !

**M. Philippe MOUGIN** : D'accord mais ce n'est pas un débat, j'explique le point de vue de notre groupe.

**M. LE MAIRE** : Attendez, s'il vous plaît, il n'y a pas de débat, vous venez de dire que vous votiez pour, c'est bien, voilà.

**M. Philippe MOUGIN** : Oui mais une petite explication pour abonder dans votre sens, après...

**M. LE MAIRE** : Non il n'y a pas de débat, je m'excuse...

**M. Philippe MOUGIN** : Il n'y a pas de débat, c'est une affirmation.

**M. LE MAIRE** : Alors quels sont ceux qui sont pour, qu'ils lèvent la main ? Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Unanimité».

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion présentée par les groupes Socialiste et Société Civile Républicaine, Europe Ecologie Les Verts, Communiste - Front de Gauche et Société Civile.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*